

COMMUNE de BONDIGOUX**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
9 décembre 2021**

L'an Deux Mil vingt et un, 9 décembre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 3 décembre 2021

Nombre de Membres : 15- en exercice 14-présents 14-votants

Présents : Didier ROUX, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Thierry PEREZ, Michel GAIO, Corinne LEROY, Véronique PONSOLLE, Philippe ROMAIN, Eric GEORGES, Fiona BABRON, Géraldine DELBOY, Arnaud VIDALLET, Vivian RUBIO, Pascal LUGAN, Véronique BONHOMME.

Absent excusé : Christophe ROUX.

Secrétaire de séance : Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30/09/2021.
- 2- Budget communal : Provisions pour créances douteuses.
- 3- Décision modificative n°3 au BP communal 2021.
- 4- Organisation du temps de travail (durée légale du temps de travail 1607h/an)
- 5- Reconstruction Presbytère
- 6- Parking de la salle des fêtes.
- 7- Effacement des réseaux centre bourg : dernier tronçon.
- 8- Local commercial.
- 9- Repas des Aînés.
- 10- Colis de fin d'année pour les + de 80 ans.
- 11- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30/09/2021.

Le Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2021 a été adressé avec la convocation aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Budget communal : Provisions pour créances douteuses

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recette de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève 129.97 €.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision de 100% des restes à recouvrer supérieures à 2 ans au 31/12/2020 pour un montant de 129.97 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 100% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2020 pour un montant de 129.97€.
- DECIDE de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1, en appliquant le taux compris entre 15 et 100%.
- IMPUTE la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

3- Décision modification n°3 au BP communal 2021

Monsieur informe le Conseil Municipal que suite à des dépenses imprévues d'entretien sur la voirie (compte de fonctionnement 615231). Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie		3 500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 500.00 €
D 023 : Virement à la section investissement	3 500.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 500.00 €	
D 21318-108 : Rénovation bâtiments communaux	3 500.00 €	
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles	3 500.00 €	
R 021: Virement de la section de fonctionnement	3 500.00 €	
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 500.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité la décision modificative n°3 rattachée au BP communal 2021 telle que présentée ci-dessus.

4- Organisation du temps de travail

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que considérant l'avis défavorable du Comité technique du 2 décembre 2021, il n'est pas possible de délibérer. Il convient d'attendre le prochain comité technique prévu le 16 décembre pour pouvoir délibérer. En conséquence le point est ajourné et sera porté à l'ordre du jour du prochain

conseil municipal qui conformément aux directives de la Préfecture devra intervenir avant le 31 décembre 2021.

5- Reconstruction du Presbytère

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les options de reconstruction évoquées lors de la réunion du dernier conseil municipal :

Option 1- Reconstruction à l'identique de l'appartement T5.

Option 2- Reconstruction avec un changement de destination du T5. En lieu et place du logement T5 le local technique de l'employé communal et local pour les associations.

M. le Maire précise que l'option 3 consistant en la reconstruction du T5 en y associant le local technique ne peut pas être envisagée car pas assez de surface. Cette option est donc écartée.

L'option 2 permet une cohérence dans l'implantation des bâtiments communaux, un avantage financier (financement en partie par l'indemnité de l'assurance) et permet de récupérer le local technique existant pour le projet d'extension de la salle des fêtes. Dans cette option, un local sera dédié à l'association communale de chasse, au comité des fêtes et au local technique avec le respect pour chaque local des exigences de surface nécessaire à son usage.

M. le Maire rapporte son entretien avec l'expert. Le montant de l'indemnité de remboursement sera d'environ 150 000.00 € (donc 120 000.00 € sans justificatifs). Les travaux pourront aussi faire l'objet de demande de subventions s'il y avait y avoir un dépassement de budget.

M. le Maire distribue à chaque membres une esquisse du projet.

Géraldine DELBOY fait remarquer que les places de stationnement existantes devant le presbytère vont donc être diminuées. Le Maire argumente en précisant que l'on peut supprimer le petit espace vert côté Chemin du Lavoir pour créer du stationnement si besoin.

Pascal LUGAN soulève la question de l'insertion du projet dans le l'environnement, briquettes toulousaines en particulier. M. le Maire répond que les matériaux seront choisis pour s'intégrer au mieux avec le reste du bâtiment.

Nathalie SOURBIER-CAZELLES demande si la façade côté Chemin du Lavoir sera dotée de fenêtres car non matérialisées sur l'esquisse présentée. M. le Maire précise que le projet va être confié à un architecte qui va affiner les plans.

Les questions ayant été épuisées, M. le Maire demande à assemblée de se prononcer sur l'option à retenir.

Option 1 : reconstruction d'un T5 0 pour 14 contre

Option 2 : Reconstruction avec changement de destination (local associations et local technique) 14 pour 0 contre

Monsieur valide donc l'option retenue et se charge de transmettre pour information l'esquisse du projet à l'expert de l'assurance et de solliciter un architecte.

6- Parking Salle des Fêtes

M. le Maire précise que le reliquat du Pool Routier s'élève à environ 15 000 € qui doit être utilisé en 2022 pour ne pas être perdu. L'enveloppe du nouveau Pool Routier sera d'environ 87 000.00 €

En conséquence, considérant que les travaux de la salle des fêtes s'élèvent à 57 000.00 €, le Maire précise qu'il restera une enveloppe d'environ 30 000.00 € sur le Pool Routier pour de futurs travaux de voirie.

Il informe que la Commission des infrastructures communales s'est rendue sur site et a validé le projet de la réalisation d'un parking de 20 places dont 14 sur la parcelle (AI 90) attenante à la salle des fêtes. Les 1/3 de la parcelle sera conservé pour le projet d'agrandissement de la salle des fêtes

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet : 14 pour.

7- Effacement des réseaux centre bourg : dernier tronçon

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'effacement des réseaux Route de Montvalen sont terminés à l'exception de quelques travaux de finitions qui sont en cours.

Seul un poteau au niveau du pont de la Mouline n'a pas pu être effacé car travaux techniques complexes et donc un coût financier important qui n'a pas pu être pris sur l'enveloppe « imprévu » déjà affectée aux travaux supplémentaires de mise en place de l'éclairage public parking de l'école maternelle.

Le dernier tronçon à effacer reste la Rue de la Croix Blanche et la rue de l'Escalère. Considérant les travaux d'effacement HTA menés par Enedis à partir de 2022 et pour environ 2 ans, l'effacement de ce dernier tronçon sera envisagé d'ici 3 ans en incluant la reprise du point problématique du Pont de la Mouline.

8- Local commercial

M. le Maire réinvite les membres du Conseil à se prononcer sur le devenir du local commercial à savoir :

- conserver le bâtiment qui ne répond pas à ce pourquoi il a été aménagé lors de sa toute première création (commerce de proximité). Il va demander très prochainement des travaux de rénovation, notamment toiture, ce qui va représenter une charge financière pour la commune puisque le budget commercial ne pourra pas les supporter.
- vendre le bâtiment.

Le sujet faisant débat, M. Thierry PEREZ propose de faire un tour de table pour connaître les avis de chacun. Le tour de table terminé et les avis de chacun exprimés, M. le Maire reprend la parole et décide, compte tenu des avis très partagés et la position indécise de certain, de clore les débats.

9- Repas des Aînés

M. le Maire informe du changement des critères d'invitation au repas des Aînés. L'âge passe de 60 ans à 65 ans et il faut être inscrits sur les listes électorales de la Commune.

Il propose de définir une date fixe pour l'organisation du repas à savoir le 3^{ème} samedi du mois de janvier ainsi l'information pourrait être relayée dans le bulletin municipal distribué début d'année à la population. Les personnes éligibles et intéressées pourront s'inscrire à la mairie. Cela évitera la distribution sous format papier par l'employé municipal.

Enfin, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien du repas prévu le 15 janvier prochain. A l'unanimité, les membres du conseil municipal sont favorables pour annuler le prochain repas 2022.

Géraldine DELBOY soumet l'idée de donner le choix aux personnes 65 ans et plus entre le colis de fin d'année ou le repas.

Pascal LUGAN soumet l'idée de faire un cadeau à la doyenne et au doyen de la commune. L. mairie dit d'y réfléchir.

10- Colis de fin d'année pour les personnes de + de 80 ans

M. le Maire informe les élus que la distribution des colis de fin d'années aux personnes de 80 ans et plus se fera la semaine 50 par l'employé municipal. Les élus qui souhaitent participer à la distribution peuvent récupérer les colis à la mairie.

Il profite de ce sujet, pour remercier les élus qui ont participé à la décoration de la Mairie (sapin et guirlandes lumineuses) ainsi que ceux qui se sont chargés de la confection des colis de Noël.

11- Questions diverses

Arnaud VIDALLET : existence d'une décharge sauvage Chemin de Tirecrabe. M. le Maire dit être informé et précise qu'elle se trouve sur un terrain privé et qu'il en a informé l'agriculteur qui travaille la parcelle.

Michel GAIO : trainées noires sur la façade de la Mairie dues aux évacuations bouchées sur le toit plat. A nettoyer.

Géraldine DELBOY : projet de fresque sur le mur de la maison des Associations. Le Maire montre les photos des propositions de fresques mais rien ne correspond aux attentes de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.
Le Maire, Didier ROUX.

